



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 016-211601455-20241219-20240904-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 20/12/2024
Et
Publication ou notification du :
20/12/2024

L'an 2024, le 19 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2024.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : FOURNIER Alexandra, PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges)

Absent : BOUILLER Dylan

A été nommé secrétaire : PRUNIER Stéphane

2024-09-04 – Eclairage Public parking salle des fêtes de Foussignac

Monsieur le Maire expose que nous avons fait poser il y a quelques années des candélabres afin d'éclairer le parking de la salle des fêtes.

A ce jour il nous manque 2 candélabres afin d'éclairer le reste du parking.

Ces travaux consistent en la pose de 2 candélabres et à la dépose d'un mat et d'une lanterne existants.

Le montant de cette intervention s'élève à 24 491.89 € TTC dont 8 156.02 € à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le plan de financement des travaux,
- à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 et la lettre d'engagement de paiement afférentes à cette affaire,
- à régler la facture d'un montant de 8 156.02 € au SDEG de la Charente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/12/2024
Le Maire
Georges DEVIGE

